



Ref : CA2015/206

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2015

DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DE DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

➤ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 25 septembre 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne

➤ **adopte les demandes de remise gracieuse relatives :**

- aux factures de consommation d'eau du restaurant Sirtaki du CROUS (2 397 € HT), de la Maison des Scientifiques (5 706 € HT) et du Bordeaux Etudiant Club (427 € HT) ;
- à une situation de trop-perçu de 3 185,94 € à l'encontre d'une collègue reconnue inapte à une reprise d'activité ;
- à une situation de 2 000 € de droits impayés pour un adulte en reprise d'études de l'IUT Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 25 septembre 2015.

Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	6
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Nombre de votes pour	20
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 16/10/2015

Transmis au Recteur Chancelier des Universités de Bordeaux le: 06/10/2015